

# **Vous êtes stagiaire au CHRU de Montpellier et vous voulez avoir accès au self du personnel**

Votre stage est supérieur à 3 semaines

Votre stage est inférieur à 3 semaines

Vous avez accès au self du personnel

Vous n'avez pas accès au self du personnel

Pour les stagiaires dépendants d'un établissement

Pour les stagiaires ne dépendants pas d'un établissement

- Vous devez vous présenter à la gestion des stages avec votre exemplaire de la convention CHRU signée, ainsi qu'un chèque de caution de 7 euros

- Vous devez vous assurer auprès de la gestion des stages que votre dossier est complet (attestation d'assurance "responsabilité civile") et vous présenter avec un chèque de caution de 7 euros

La gestion des stages vous délivre une carte self  
Attendre 24h avant qu'elle soit activée

Si vous vous faites voler la carte  
Ou si vous la cassez

Apportez la carte cassée ou la déclaration de vol à la gestion des stages qui vous en délivrera une autre gratuitement

Vous devez impérativement vous rendre à la gestion des stages pour demander une autre carte.  
Les cartes perdues sont facturées 7 €.

**Durant le stage**

Si vous perdez la carte

**!!! A la fin du stage !!!**  
**Ne pas oublier de rendre la carte self à la gestion des stages**  
**Sans quoi le chèque de caution sera encaissé**  
**Attention aucun remboursement ne sera effectué**